



## LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 12 NOVEMBRE 2017

### DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

À remplir par la tête de liste et à adresser au siège de la Ligue Motocycliste Occitanie par courrier recommandé **avant le 28 octobre 2017 à minuit**, dernier délai, cachet de la poste faisant foi.

Je soussignée,  Madame,  Monsieur

NOM : .....

Prénoms : .....

Numéro de licence : |.....|

Déclare vouloir poser la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Occitanie lors de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2017.

Fait à ....., le |...|/|...|/|...|

*Signature de la tête de liste*

NB : nous vous rappelons que tous les candidats inscrits sur la liste doivent remplir les conditions d'éligibilité prévues par les statuts de la Ligue Motocycliste Occitanie, telle que rappelées dans l'appel à candidature.

Afin d'optimiser la qualité d'envoi des candidatures, il est recommandé que le présent document soit adressé accompagné des actes de candidature de l'ensemble des membres de la liste.

## MEMBRES DE LA LISTE

	NOM ET PRÉNOM	N° DE LICENCE	AUTRES INFORMATIONS
<b>N°1 - Tête de liste - Président</b> 1er représentant de la Ligue à l'AG de la FFM			
<b>N°2 - 1er Vice-Président</b> 2ème représentant de la Ligue à l'AG de la FFM			
<b>N°3 - Secrétaire Général</b> 3ème représentant de la Ligue à l'AG de la FFM			
<b>N°4 - Trésorier</b>			
<b>N°5 - Vice-Président</b>			
<b>N°6 - Vice-Président</b>			
<b>N°7 - Secrétaire Général Adjoint</b>			
<b>N°8 - Trésorier Adjoint</b>			
<b>N°9 - Membre</b>			
<b>N°10 - Membre</b>			
<b>N°11 - Membre</b>			
<b>N°12 - Membre</b>			
<b>N°13 - Membre</b>			
<b>N°14 - Membre</b>			
<b>N°15 - Membre</b>			
<b>N°16 - Membre</b>			
<b>N°17 - Membre</b>			
<b>N°18 - Membre</b>			
<b>N°19 - Membre</b>			
<b>N°20 - Membre</b>			
<b>N°21 - Membre</b>			
<b>N°22 - Membre</b>			
<b>N°23 - Membre</b>			
<b>N°24 - Membre</b>			
<b>N°25 - Membre suppléant</b>			
<b>N°26 - Membre suppléant</b>			
<b>N°27 - Membre suppléant</b>			
<b>N°28 - Membre suppléant</b>			